



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2011**

L'an deux mil onze le onze avril à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Brigitte BAREGE, Christèle CADORET, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Daniel HALOTEL, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Vincent LEMERY, Patricia LHOIR, Aldric OFFROY, Bruno PAYENNEVILLE, Alain VEYRONNET.

Absents excusés : Nicolas BOURGAIS, Jean-Michel BRESSOT ayant donné pouvoir à Christèle CADORET, Alexa CRANSHOFF, Marie-Laurence DECROIX, Sylvain GODU ayant donné pouvoir à Hubert SAINT.

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Brigitte BAREGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2011](#)

Approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif et Compte de gestion 2010 – Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur PAYENNEVILLE Bruno, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2010 dressé par Monsieur SAINT Hubert, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	901 980,29	1 095 927,87
	Section d'investissement	812 393,65	859 980,91
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	280 360,56	
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	1 994 734,50	1 955 908,78
--	--------------	--------------

RESTES À REALISER A REPORTER EN 2011	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	222 083,00	134 112,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	222 083,00	134 112,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	901 980,29	1 095 927,87
	Section d'investissement	1 314 837,21	994 092,91
	TOTAL cumulé	2 216 817,50	2 090 020,78

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif et Compte de gestion 2010 – Budget Annexe

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur PAYENNEVILLE Bruno, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2010 – budget annexe dressé par Monsieur SAINT Hubert, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	349 744,34	231 196,87
	Section d'investissement	198 830,00	198 830,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	134 244,00	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		682 818,34	430 026,87

RESTES À REALISER A REPORTER EN 2011	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	0	0
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	0	0

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	349 744,34	231 196,87
	Section d'investissement	333 074,00	198 830,00
	TOTAL cumulé	682 818,34	430 026,87

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat – Budget Principal

Vu les résultats du Compte Administratif 2010 portant :

- Section de fonctionnement : 193 947,39 €
- Section d'investissement : report de 2009 de – 280 360,56 € + 47 587,26 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2010 comme suit :

- Section d'investissement du budget 2011 au compte 1068 (recettes) : 193 947,39 €
- Section d'investissement du budget 2011 ligne 001 (dépenses) : 232 773,30 €

Affectation du résultat – Budget Annexe

Vu les résultats du Compte Administratif 2010 portant :

- Section de fonctionnement : - 118 547,47 €
- Section d'investissement : - 134 243,73 € report 2009 + 0 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2010 comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2011 au compte 002 (dépenses) : 118 547,47 €
- Section d'investissement du budget 2011 ligne 001 (dépenses) : 134 243,73 €

Taux d'imposition 2011

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2011, le taux d'imposition des trois taxes directes voté en 2010, soit :

- Taxe d'habitation 13,98 %
- Taxe foncières sur propriétés bâties 25,07 %
- Taxe foncières sur propriétés non bâties 65,70 %

Monsieur CORDIER, Conseiller Municipal, demande si le taux de la part CREA subit une augmentation pour l'année 2011.

Monsieur le Maire indique qu'avant 2010 la CREA n'intervenait pas sur les impôts.

En 2011, sur la Taxe d'Habitation la ligne correspondant auparavant au Département est désormais remplacée par la participation à la CREA et le taux est maintenu. Les administrés verront également apparaître sur la Taxe Foncière, une ligne TEOM correspondant aux ordures ménagères dont le taux à une échéance de 10 ans devrait être d'environ 7,75 %.

Monsieur le Maire précise que la seule augmentation concerne le taux appliqué aux entreprises pour lesquelles la CREA a appliqué le taux maximal qui lui été autorisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition pour l'année 2011.

Budget Primitif Principal 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, et les articles L.2311-2 à L.2343-2.

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982).

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	964 154,61	1 424 868,00
Recettes	964 154,61	1 424 868,00

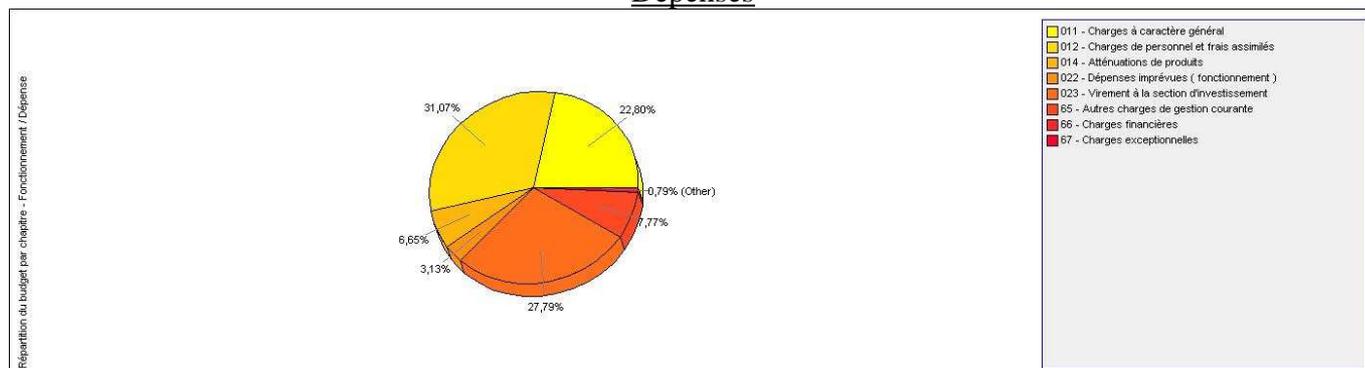
Monsieur le Maire précise que la somme de 396 000 €, correspondant au transfert de bénéfices entre budget annexe et budget principal, regroupe deux choses :

- les bénéfices dégagés de la vente des terrains de la résidence des Prés
- la valeur de la maison conservée par la commune.

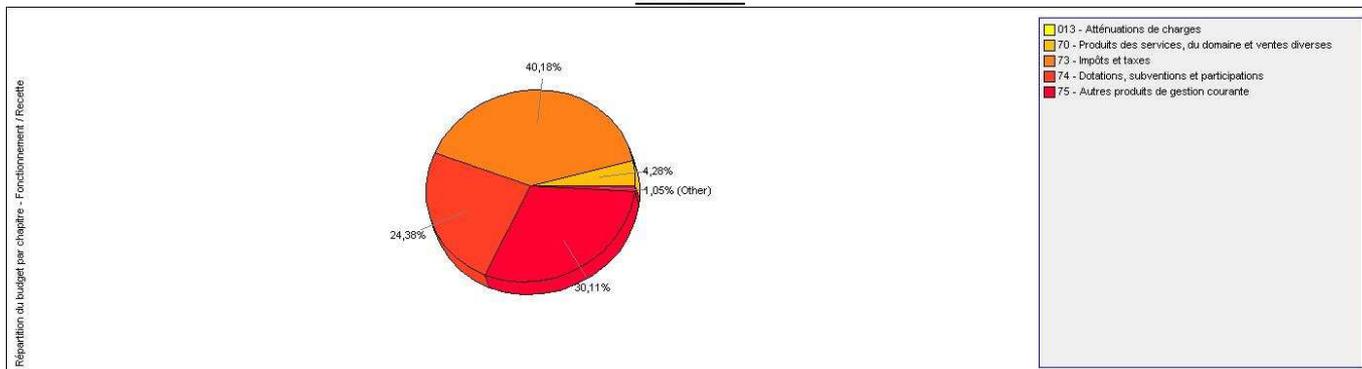
Il s'agit donc des bénéfices totaux dégagés par l'opération « Résidence des Prés ».

Section de Fonctionnement – Répartition par chapitre

Dépenses

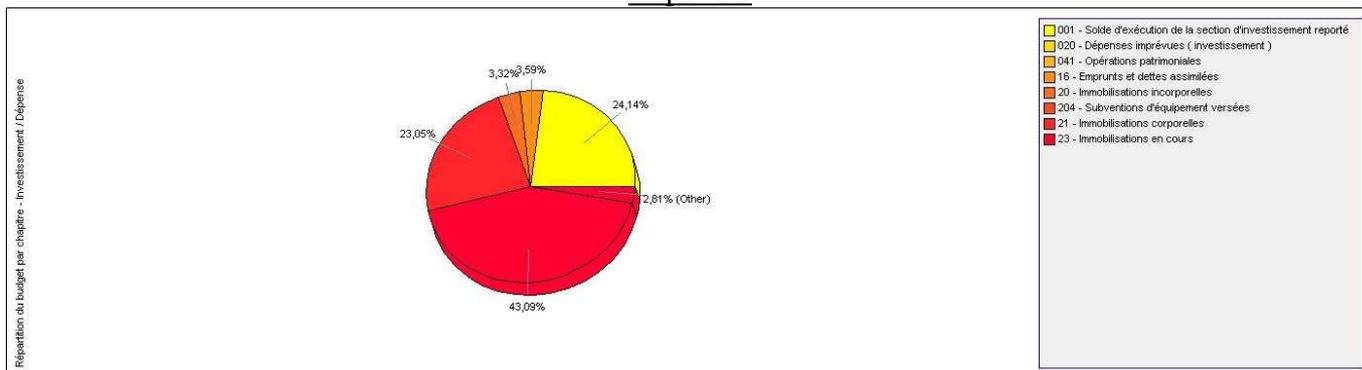


Recettes

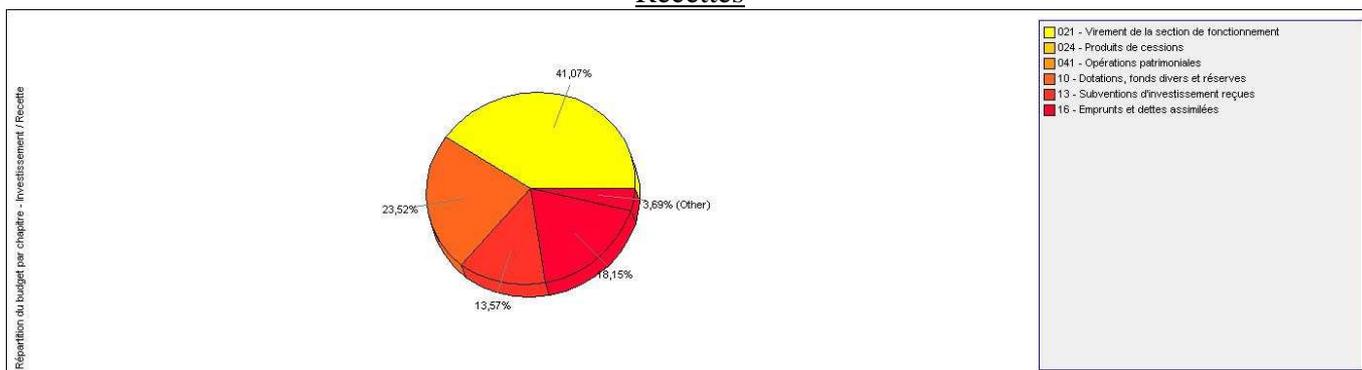


Section d'Investissement – Répartition par chapitre

Dépenses



Recettes



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix Pour, adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2011.

Estimation de la valeur de la propriété communale située Résidence des Prés

Dans le cadre de l'opération de réalisation du lotissement « Résidence des Prés », la commune souhaite conserver le lot 7 situé 4, Résidence des Prés, cadastrée C667 d'une surface 897 m² qui consiste en une maison d'habitation actuellement louée.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, afin d'intégrer ce bien dans l'actif immobilisé de la commune, de donner une estimation de la valeur de la propriété.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime la valeur de la propriété situé 4 Résidence des Prés à 126 000 € HT.

Budget Primitif Annexe 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, et les articles L.2311-2 à L.2343-2.

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982).

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	318 884,26	883 383,00
Recettes	318 884,26	883 383,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix Pour, adopte le Budget Primitif Annexe de l'exercice 2011.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour permettre à la Commune de répondre rapidement et temporairement à ses besoins financiers, jusqu'à la vente de l'ensemble des terrains de la Résidence des Prés et à l'encaissement des subventions, **Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal,** de solliciter auprès d'un établissement bancaire, l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Subvention 2011 allouées aux Associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions prévues au compte 6574 aux associations suivantes :

- ASSMB :	2 100.00 €
- ATAR :	1 000.00 €
- Accueil des Ecoliers :	3 300.00 €
- Amicale des Pompiers :	600.00 €
- Association Gym :	550.00 €
- ASA Boucle de Roumare :	0.00 €
- Club des Anciens :	600.00 €
- Comité de Jumelage :	1 200.00 €
- Comité des Fêtes :	3 000.00 €
- Ensemble :	4 100.00 €
- Jardin d'Eveil :	400.00 €
- Anciens Combattants :	200.00 €
- APSRO :	35.00 €
- Trait d'Union :	450.00 €
- Volants Boschervillais :	300.00 €
- DDEN :	100.00 €
- Ass Guillaume Lessellier (orgue) :	200.00 €
- Divers (non affecté) :	800.00 €

Madame CADORET, adjointe en charge des Associations, précise que la subvention versée à l'Amicale des Pompiers comprend les 300 € attribués aux Jeunes Sapeurs Pompiers.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 250 € avait été versée à l'Association Trait d'Union pour l'activité danse. Ne sachant pas à ce jour, qui reprendra cette activité à la rentrée 2011, cette somme n'a pas été affectée pour l'instant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations précitées.

Contribution communale à la CREA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de la participation de la commune à la CREA s'élève à 94 721 € et précise que son versement ne nécessite pas de délibération de notre Conseil Municipal.

Aménagement sécurité du CD 982 – Choix de Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'Appel d'offres en procédure adaptée lancé pour la Maîtrise d'Œuvre relative à l'Aménagement sécurité du CD 982, quatre offres ont été reçues en mairie :

- Entreprise TECHNIROUTE à Grand Couronne (76)
- Entreprise EC3D à Grand Couronne (76)
- Entreprise TECAM à Saint Contest (14)
- Entreprise SOGETI – ARC EN TERRE à Bois Guillaume et Sahurs (76)

Monsieur le Maire indique que l'étude concerne l'aménagement sécurité et esthétique de la route de Duclair sur la partie comprise entre le bassin de rétention et la route d'Hérouville.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le 28 mars 2011 pour l'analyse des offres, propose de retenir la proposition de l'entreprise EC3D, pour un montant de 17 850,00 € HT pour la tranche ferme.

Monsieur le Maire précise que la société a été sélectionnée en fonction des critères suivants : valeur technique (50 %), prix des prestations (40 %), délais (10%).

La tranche ferme concerne l'étude et l'estimation du coût des travaux puis par la suite, si le projet est intéressant et réalisable financièrement pour la commune, les tranches optionnelles (non obligatoires) concernent la réalisation.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le projet ne serait pas réalisable au regard de l'étude, les frais engagés restent à la charge complète de la commune. Dans le cas où le projet serait réalisé, les frais de Maîtrise d'Œuvre seront réintégrés dans le coût global et pris dans les subventions que la commune pourrait obtenir des services de la CREA et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir l'entreprise :
EC3D
32, rue Georges Clémenceau
76530 GRAND COURONNE
Pour un montant des travaux de 17 850 € HT pour la tranche ferme
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2011 des sommes nécessaires à cette opération.

Projet communal de restructuration architecturale – Reconstruction de la Marotte – Choix de la Maîtrise d'Œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'Appel d'offres en procédure adaptée lancé pour la Maîtrise d'Œuvre relative au projet de Restructuration architecturale – Reconstruction de la Marotte, deux offres ont été reçues en mairie :

- Entreprise ECLIPSE ARCHITECTURE au Havre (76)
- Entreprise CMA à Romilly sur Andelle (27)

Monsieur le Maire précise que l'étude concerne l'implantation de la Marotte, non pas uniquement sur son emplacement actuel mais dans l'ensemble de la place du village, qui pourrait être amenée à évoluer dans l'avenir.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le 14 mars 2011 pour l'analyse des offres, propose de retenir la proposition de l'entreprise CMA, pour un montant de 4 450,00 € HT pour la tranche ferme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir l'entreprise :
EURL CMA
4 ter, rue des Hautes Rives
27610 ROMILLY SUR ANDELLE
Pour un montant des travaux de 4 450 € HT pour la tranche ferme
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2011 des sommes nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire indique que la première réunion de travail aura lieu en mairie le lundi 9 mai 2011 à 9h00.

[Travaux mairie – Economie d'énergie](#)

Monsieur le Maire indique que seuls les travaux d'isolation de la mairie programmés en 2011 peuvent bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au bilan énergétique réalisé en 2010 sur la mairie, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux liés aux économies d'énergie et ce en plusieurs tranches.

La première tranche sera réalisée durant l'été 2011, et concerne :

- le remplacement des menuiseries extérieures de l'étage
- le remplacement de la porte d'entrée
- l'isolation des murs de l'étage et de la toiture.

Après consultation d'entreprises spécialisées, le coût de l'opération de remplacement des menuiseries s'élève à environ 16 000 € TTC et le coût de l'isolation s'élève à environ 22 000 € TTC.

Pour rappel, le bilan énergétique réalisé par le bureau d'étude spécialisé THERMAVIVA s'est élevé à 2 272,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine Maritime pour les travaux liés aux économies d'énergie ainsi qu'auprès des services de la CREA,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une dérogation afin de pouvoir réaliser les travaux avant l'obtention de la décision d'octroi de subvention
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2011.

[Tirage au sort des jurés d'assises 2012](#)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que comme chaque année et dans le cadre de l'application de la circulaire du Préfet de Seine-Maritime et de l'arrêté du 9 mars 2011 définissant la répartition des jurés d'assises, il incombe à la commune d'envoyer avant le 15 juillet 2011, les noms des trois jurés d'assises tirés au sort.

La date du tirage au sort doit être décidée par le Conseil Municipal et affichée en mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder au tirage au sort des jurés d'assises de la commune le lundi 18 avril 2011 à 14 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la date du 18 avril 2011 et **autorise** Monsieur le Maire à procéder au tirage au sort des jurés d'assises 2012.

Tarifs cantine scolaire 2011-2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de revoir les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2011-2012.

Il propose une revalorisation du prix des repas d'environ 2 %, soit :

	Tarif 2010-2011	Tarif 2011-2012
Ecole Maternelle	2,65 €	2,70 €
Ecole Primaire	3,10 €	3,15 €
Enseignants	3,70 €	3,80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder :

- l'abattement de 0,50 € consenti à partir du 3^{ème} enfant inscrit à St Martin de Boscherville,
- la remise de 10 % sur le prix des repas accordée aux familles non imposables, avant déduction, sur présentation du dernier avis d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2011-2012.

- **Résidence des Prés** : sur 10 lots, seul 1 grand lot reste à vendre.
- **Guêpes et frelons** : la destruction des nids ne sera plus assurée par les pompiers sauf cas vital ou pour les collectivités et sera facturée 100 €.

2 entreprises spécialisées proposent leurs services :

- Société BUSTERS au Trait (06.15.38.80.19)
- Société AVIPUR à Préau (02.35.64.05.72)

Les coordonnées seront indiquées sur le site internet de la commune.

- **Salon de peinture** : il a été demandé à Monsieur le Maire de remettre en mains propres le prix attribué à l'artiste vainqueur.
- **Projet de gendarmerie** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été officiellement sollicité pour accueillir une gendarmerie qui regrouperait les actuels sites de Canteleu et Déville. Nous sommes actuellement en train de regarder quels seraient les terrains susceptibles d'accueillir cet équipement ainsi que son montage financier. Une demande d'aide a été faite auprès de la CREA qui n'a pas encore répondu, mais ne semble pas convaincu de devoir participer financièrement à une opération du ressort de l'Etat.
Après discussion, les membres du Conseil Municipal confirment, **à l'unanimité**, leur souhait d'implanter cet équipement à condition que le montage financier soit équilibré pour la commune et que la CREA joue bien son rôle d'instance intercommunautaire.

Séance levée à 23 heures 10

Le Maire,
Hubert SAINT